

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

**SERVITUDE DE
PASSAGE DE
CANALISATION
ELECTRIQUE, TOUS
TYPES DE PASSAGE
ET INSTALLATION
D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION
ENEDIS SUR LA
PARCELLE B3173
A MONNETIER-
MORNEX**

N°A-2022-21

Séance du : 30 septembre 2022

Convocation du : 21 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

Membres présents : Anny Martin, Christine Ricci, Alain Carlier, Dominique Frei, Pascal Ganty, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski,

Membres excusés : Natacha Raccimolo, Alexandra Rys, Christian Aebischer, Patrick Antoine, Gabriel Doublet, Christian Dupessey,

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière du Téléphérique du Salève est propriétaire de la parcelle B 3173 d'une superficie de 319 m² sur la commune de Monnetier-Mornex.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la gare haute du téléphérique du Salève, la société ENEDIS (anciennement Electricité Réseau Distribution France), dont le siège social demeure sis 34 place des Corolles, Paris La Défense (92079) souhaite implanter sur un terrain d'emprise de 25 m² de la parcelle B 3173, un poste de transformation.

Cela nécessite :

- la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale pour la mise à disposition de ce terrain de 25 m² pour la pose d'un poste de transformation et l'implantation de câbles sous terrain,
- un droit de passage au profit des agents d'ENEDIS,
- une servitude de canalisation électrique pour l'alimentation de ce poste de transformation de courant électrique et de distribution publique d'électricité.

Cette convention est conclue pour la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient leurs êtres substitués sur l'emprise des ouvrages existants et moyennant une indemnité forfaitaire de 1 000 €.

Ces dispositions feront l'objet d'un acte notarié.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE les termes de la convention de mise à disposition et de constitution de servitude de passage tous types et de réseau électrique, pour la durée des ouvrages installés et pour un montant d'indemnité fixé à 1 000 €,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférent,

DECIDE d'imputer la recette sur le crédit ouvert à cet effet au budget du GLCT 2022, article 211, gestionnaire PATADM, antenne TDS.

La Présidente,
Anny Martin
Signé par : Anny MARTIN
Date : 04/10/2022
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



Légende Projet

- Câble Enedis à poser
- BORNE ENEDIS A POSER
- Limite Parcellaire

705

Position INDICATIVE des limites CADASTRALES après agrandissement graphique du cadastre et calage sur des POINTS "DURS" existants. Ces limites ne pourront être prises comme base d'implantation d'un projet qu'après la réalisation d'un bornage contradictoire.

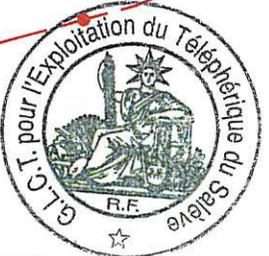
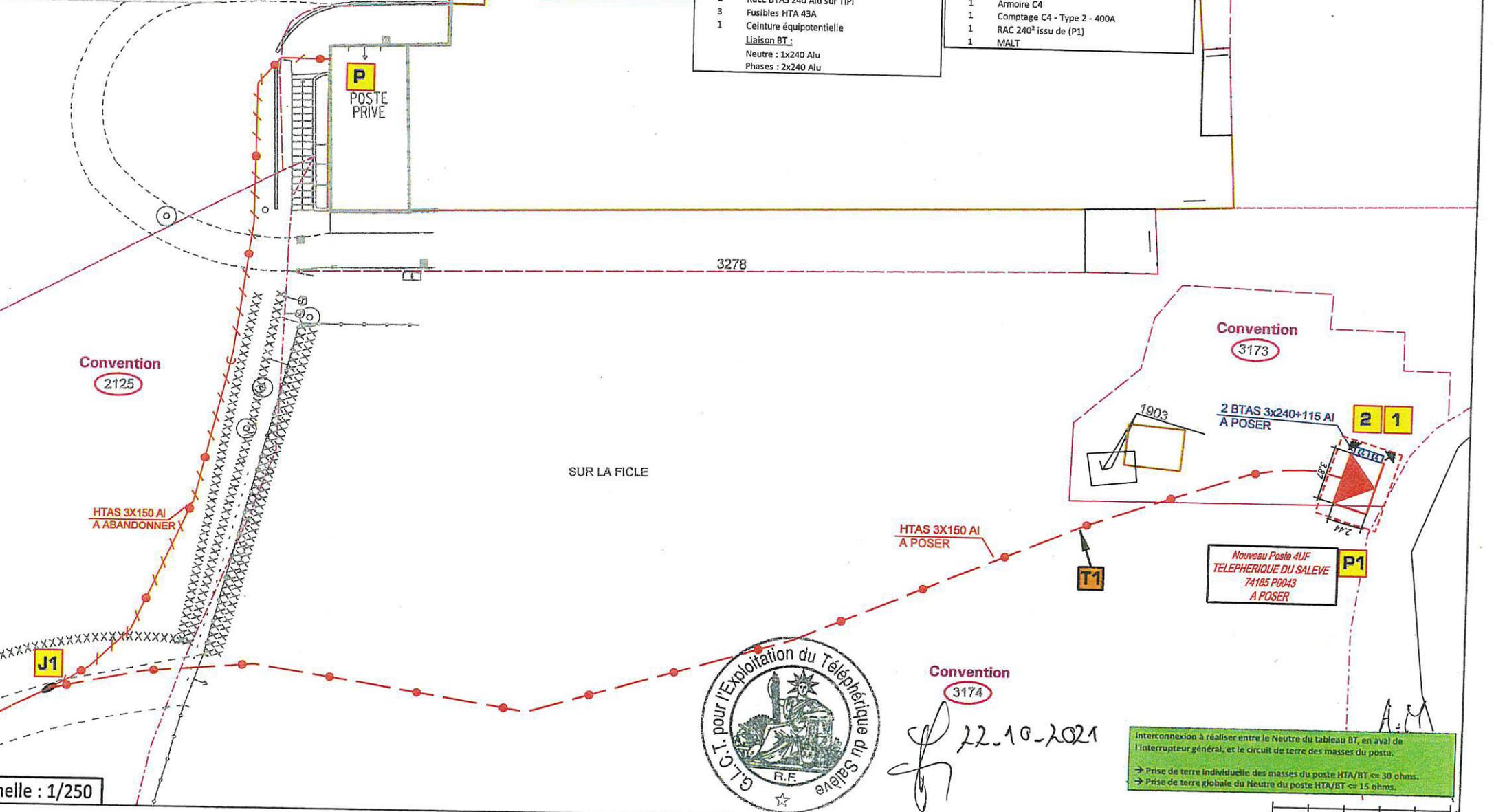
74185	P0704	POSTE	P
Observations :			
Poste Privé 74185 P0704 "TELEPHERIQUE HAUT"			
Travaux de dépose A LA CHARGE DU CLIENT			
Dépose :			
Déséquipement complet du poste			
Dépose et Recyclage du transformateur			

74185	P0027	JONCTION	J1
Observations :			
Sur HTA issu du poste " Domp martin " GDO 74185P0027			
Pose :			
1 Jonction J3UP 150/150			

74185	P0043	POSTE	P1
Observations :			
Nouveau poste PAC 4UF - RAL 7021			
Nom : Télépherique du Saleve - Code GDO 74185 P0043			
Pose :			
Prévoir plateforme de 15m²			
1	Poste type 4UF - RAL 7021 - Toit terrasse - ILD		
1	Transfo 400kVA		
1	jeu de CSE 400A		
1	Tableau BT TIPI 8-1200		
1	Racc HTA 150 sur tableau HTA		
2	Départs BT Monobloc sur TIPI		
2	Racc BTAS 240 Alu sur TIPI		
3	Fusibles HTA 43A		
1	Ceinture équipotentielle		
Liaison BT :			
Neutre : 1x240 Alu			
Phases : 2x240 Alu			

74185	P0043	C4 - 192 KVA	
Observations :			
Piquetage implantation par le client			
Pose :			
1	Armoire C4		
1	Comptage C4 - Type 2 - 400A		
1	RAC 240² issu de (P1)		
1	MALT		

74185	P0043	C4 - 84 KVA	2
Observations :			
Piquetage implantation par le client			
Pose :			
1	Armoire C4		
1	Comptage C4 - Type 2 - 400A		
1	RAC 240² issu de (P1)		
1	MALT		



Convention 3174

22.10.2021

[Signature]

Interconnexion à réaliser entre le Neutre du tableau BT, en aval de l'interrupteur général, et le circuit de terre des masses du poste.

→ Prise de terre individuelle des masses du poste HTA/BT <= 30 ohms.

→ Prise de terre globale du Neutre du poste HTA/BT <= 15 ohms.